



O. P. URBAIN
C. UXC S
CH



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COPIE

**Direction régionale
des affaires culturelles**

Arrêté n° 2023-684 du **13 0 OCT. 2023**

portant attribution de la réalisation d'un diagnostic à un opérateur d'archéologie préventive

Le Préfet de région ;

Vu le code du patrimoine et notamment son livre V ;

Vu l'arrêté n°2023/SGAR/DRAC/163 du 20 avril 2023 portant délégation de signature à M. Marc LE BOURHIS, directeur régional des affaires culturelles des Pays de la Loire ;

Vu l'arrêté n° 2023/DRAC-sg/4 en date du 17 mai 2023 portant subdélégation de signature de M. Marc LE BOURHIS, directeur régional des affaires culturelles, à Madame Isabelle BOLLARD-RAINEAU, conservatrice du patrimoine, conservatrice régionale de l'archéologie, à l'effet de signer les actes relevant de l'archéologie ;

Vu l'arrêté n° 2023-657 du 10 octobre 2023 portant prescription d'un diagnostic d'archéologie préventive (LES HERBIERS, VENDEE, 2023 - "L'Aumarière" - ZX 13, 14, 18, 19, 623p, 967p) ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2017 portant habilitation en qualité d'opérateur d'archéologie préventive du service patrimoine et archéologie de la Vendée ;

Vu la décision en date du 17 octobre 2023 par laquelle Service Patrimoine et archéologie de la Vendée a renoncé à réaliser le diagnostic prescrit ;

ARRÊTE

Article 1 - La réalisation de l'opération de diagnostic prescrite par l'arrêté du 10 octobre 2023 susvisé est attribuée à l'INRAP - Direction interrégionale Grand-Ouest.

Article 2 - Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à : PERION Réalisations, INRAP - Direction interrégionale Grand-Ouest.

Fait à NANTES, le **13 0 OCT. 2023**

Pour le Préfet de Région,
et par délégation, Pour le Directeur régional des affaires culturelles,
et par subdélégation
La conservatrice régionale de l'archéologie


Isabelle BOLLARD-RAINEAU